

S.F.D.I. – COLLOQUE DE LYON

assurément vocation à innover le droit de l'homme au développement durable, entendu comme un droit de renforcement des solidarités pour aujourd'hui et pour demain, subsumant les frontières étatiques et temporelles. Une nouvelle solidarité entre les peuples et les espèces s'intègre au cœur de ce droit au développement vraiment durable.

RÉSUMÉ

La question de la reconnaissance de droits de l'homme des générations futures s'impose comme étant d'une particulière actualité. La rencontre entre les concepts de droit au développement et celui de développement durable engendre une transformation proche de l'alchimie juridique. Il n'est plus seulement question de droit *au* développement, mais de droit de l'homme *au* développement *durable*. Ce phénomène ouvre nécessairement le droit des droits de l'homme et du développement à la dimension transgénérationnelle. A l'inverse, dénier tout processus d'intégration de ce type pourrait présenter, voire encourager, des atteintes transgénérationnelles au point de vider de sa substance le concept même de droit de l'homme. Il importe alors d'ouvrir la voie pour penser les droits de l'homme des générations futures au développement afin de raviver un droit international de solidarité à travers les espaces, les espèces et le temps. Des perspectives de mise en œuvre sont ouvertes en ce sens en droit international.

ABSTRACT

The question of the recognition of human rights for future generation must now be recognised as particularly topical. The interaction between the concepts of the right to development and that of sustainable development entails a transformation in law akin to alchemy. It is no longer only a question of the right *to* development, but of the human right *to* development that is *sustainable*. This phenomenon leads inevitably into the law about human rights and about development in its transgenerational dimension. Conversely, denying any process of integration of this kind could lead to, or even encourage, transgenerational harm to such an extent that the very concept of human rights would lose all substance. It is therefore important to find a way of rethinking human rights for future generations to development so as to strengthen international law encompassing space, species and time. Prospects of implementation in international law are opened.

« figures du désastre » sont peut-être un moyen de mobiliser les énergies et de stimuler l'innovation juridique. L'objectif ne serait alors ni de transposer au niveau mondial la promesse intenable d'un Etat-providence à l'échelle de la planète, ni de promouvoir une société mondiale de la peur, mais de favoriser une éthique du bien commun seul moyen de préserver l'espérance d'un monde habitable », DELMAS-MARTY (M.) « Propos conclusifs sur les catastrophes écologiques et le droit (...) », *ibid.*, p. 579.